Cinquante cinquième année. - N ° 89 A Jeudi 6 mai 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 44

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRASSE

Ventes et cessions

349 423 301 RCS Grasse.
IRIS PHARMA.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 135642.00 EUR.
Adresse : Allée Hector Pintus, Zi des Nertières, 06610 La Gaude.
Oppositions : Art L236-14 du Code de Commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION. La SAS " IRIS PHARMA HOLDING " au capital de 400.000 siège social à LA GAUDE (06610) ZI des Nertières, 11 Allée Hector Pintus, 811 984 806 RCS GRASSE, société absorbante. Et, La SAS " IRIS PHARMA " au capital de 135.642 €, siège social à LA GAUDE (06610) ZI des Nertières, Allée Hector Pintus, 349 423 301 RCS GRASSE , société absorbée, ont établi le 19/04//2021 un projet de fusion sous le régime de l'article L.236-11 du Code de Commerce. Apport par la SAS " IRIS PHARMA " : Actif apporté : 4.813.836 €. Passif pris en charge : 4.187.271 €. Actif net apporté : 626.565 €. Rapport d'échange des droits sociaux : la société absorbante étant déjà propriétaire de la totalité des actions de la société absorbée il ne sera pas procédé à une augmentation de capital de la SAS IRIS PHARMA HOLDING. Prime de fusion : NEANT. Mali de fusion : - 2.422.171 €. Propriété - Jouissance : date de la réalisation définitive de la fusion. Date d'effet fiscale : sous réserve de la réalisation de la fusion, reprise par la société absorbante de toutes les opérations actives et passives réalisées par la société absorbée à compter du 1er/01/2021. Les créanciers des sociétés concernées, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront former opposition dans les délais et conditions prévus par l'article L. 236-14 du Code de Commerce. Le projet de fusion a été déposé : Au greffe du TC de Grasse le 03/05/2021 pour la SAS " IRIS PHARMA HOLDING ", société absorbante. Au greffe du TC de Grasse le 03/05/2021 pour la SAS " IRIS PHARMA " société absorbée..